

## **Appel à Projets 2017**

***Aubervilliers solidaire avec le monde  
pour la réalisation des objectifs du développement  
durable***

## **CONTEXTE**

Aubervilliers est traditionnellement une ville d'immigration. Cela implique des liens profonds avec les différents pays d'origine de sa population et de multiples actions de solidarité. Actuellement, la ville compte une centaine d'associations créées par des migrants et actives en direction de leurs pays ou régions d'origine. Par ailleurs, un nombre important de citoyens œuvrent dans des actions de solidarité internationale.

La ville accompagne depuis longtemps les associations dans leurs projets via des formations de dirigeants, la mise en réseau et l'organisation de rencontres thématiques.

Elle participe également, depuis la création de cette manifestation en 1997, à la Semaine de la Solidarité Internationale (SSI) qui se déroule annuellement chaque troisième semaine de novembre, devenue désormais le Festival des solidarités – Festisol – avec une durée de deux semaines. A travers cette participation, la ville souhaite mettre en valeur et rendre publique l'effort fourni par tous les militants associatifs.

Depuis 2009, la mairie d'Aubervilliers s'engage à soutenir des initiatives locales de solidarité internationale dans le cadre d'un appel à projets annuel. Ces projets doivent contribuer à la réalisation des Objectifs du Développement Durable et au dynamisme de la société civile aubervillarienne.

## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

### \* L'appel à projets a pour objectifs:

- De soutenir les initiatives locales de solidarité internationale ;
- De renforcer l'action internationale pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable;
- De favoriser le vivre ensemble sur le territoire d'Aubervilliers à travers des actions citoyennes.

### \* Les conditions d'éligibilité

Le porteur de projet doit :

- être une association (loi 1901) domiciliée à Aubervilliers ou une association dynamique à Aubervilliers ;
- avoir deux ans d'existence au moment du dépôt du dossier ;
- avoir déjà mené des projets de développement ou de solidarité internationale ;
- conduire des activités à Aubervilliers impliquant des migrants ou d'autres partenaires locaux ;
- demander une subvention inférieure à 50 % du budget total du projet ;
- ne pas avoir bénéficié de ce dispositif depuis au moins deux ans.

### \* Les critères d'attribution

- Répondre au moins à l'un des Objectifs du Développement Durable;
- Etre un projet avancé et structuré qui aborde sa phase de démarrage ou un projet dont les réalisations ont fait leurs preuves depuis au moins un an et qui ne dépendent pas de l'attribution de financement pour être pérennisées ;
- Tout projet devra impliquer des habitants d'Aubervilliers et comporter deux volets d'activité distincts :
  - Le premier volet sera mis en œuvre dans un pays en développement : il devra correspondre à l'un des Objectifs du Développement Durable;
  - Le second volet sera réalisé à Aubervilliers : il devra créer des liens entre les acteurs du projet, les migrants issus du pays où a lieu l'action et la population aubervillarienne en général.
- Présenter un budget cohérent avec les objectifs du projet

**→ Sont exclus :**

- les projets ayant un caractère politique, partisan, confessionnel ou discriminatoire ;
- les projets revenant à subventionner, directement ou indirectement, une entreprise privée ;
- les projets dont l'action est terminée ;
- les demandes de subvention consistant à financer majoritairement des déplacements (par exemple : les chantiers jeunes).

**Les lauréats s'engagent à :**

- réaliser leurs projets dans les 24 mois à compter de la date de versement de l'aide financière ;
- rendre un rapport final dans un délai maximum de 24 mois suivant le versement de l'aide. En cas de non-maintien de cet engagement ou si le lauréat utilise l'aide à des fins autres que décrites dans son projet, la ville peut réclamer le remboursement de la subvention attribuée ;
- intégrer la mention « avec le soutien de la Mairie d'Aubervilliers » sur ses supports de communication relatifs au projet ;
- partager leur expérience sur les réseaux sociaux et les supports internet municipaux et en participant activement au Festival des solidarités (ancienne SSI)



**Sélection des lauréats et attribution de la subvention**

Après validation des dossiers reçus, le comité technique sélectionnera les candidatures qui seront présentées au jury en septembre.

Le jury sera présidé par la Maire ou son représentant. Il s'appliquera à apprécier la faisabilité, la pertinence et l'intérêt pour le développement local du projet ainsi que sa cohérence budgétaire.

La liste des projets retenus et les sommes accordées seront soumises au Conseil Municipal.

Les projets retenus seront valorisés lors du Festival des solidarités, fin novembre / début décembre.

Chaque projet retenu recevra une aide maximum de 2000 €.

Le montant de l'aide sera versé par mandat administratif sur le compte de l'association.

Les participants à l'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable » acceptent l'ensemble des articles du règlement.

L'interprétation des termes des articles ci-dessus est laissée à l'appréciation seule de la Ville d'Aubervilliers.